



CT POUR CAUSES ÉCONOMIQUES (EMPLOYÉS) CP 200.00

Application du chômage temporaire (CT) apd 01.01.2023

1. Les régimes possibles du chômage économique

NATURE	MODALITÉS	DURÉE MAXIMALE (si la durée maximale est atteinte → 1 semaine de travail obligatoire)
SUSPENSION TOTALE	0 jours de travail	(16 semaines calendrier) moins (nombre de semaines de travail à temps réduit / 2) par année calendrier
TRAVAIL PARTIEL	Au moins 2 jours de travail/semaine	(26 semaines calendrier) moins (nombre de semaines de suspension complète x 2) par année calendrier

2. Conditions préliminaires

Option 1: l'utilisation du régime de suspension pour les employés est liée par une **cct d'entreprise ou d'un plan d'entreprise approuvé** ou l'entreprise est reconnue comme **entreprise en difficulté** par le ministre de l'Emploi?¹

OUI → le formulaire C106A doit être introduit.

NON → passez à l'option 2

Option 2: vous vous basez sur la cct n° 159 (jusqu'au 30.06.2023) en démontrant que votre entreprise est en difficulté.

Pour prouver que l'**"entreprise est en difficulté"** les mesures suivantes s'appliquent:

- **Diminution substantielle de minimum 10%** du chiffre d'affaires, de la production ou des commandes dans l'un des quatre trimestres précédant la demande en comparaison avec le trimestre correspondant des deux dernières années calendrier;
- Le chômage temporaire pour force majeure à la suite de la pandémie du coronavirus ou de la guerre en Ukraine peut aussi être utilisé pour invoquer **au moins 10% de chômage temporaire au cours du trimestre ONSS précédant** l'envoi du formulaire C106A.

¹ Dans le régime général, l'entreprise doit être liée par une cct d'entreprise ou d'un plan d'entreprise approuvé avant de pouvoir mettre des employés sous chômage temporaire économique



Febelgra
united in
graphics

3. Procédure

14 jours avant l'envoi de la première communication électronique 'suspension employés en raison d'un manque de travail'

Envoie du formulaire [C106A](#) par e-mail au service Chômage Temporaire du bureau compétent de l'ONEM².

7 jours calendrier à l'avance³:

- Communication électronique de la suspension prévue à l'ONEM.
- Notification aux employés.
- Notification au conseil d'entreprise ou à la délégation syndicale.

Délivrer mensuellement un formulaire de contrôle C3.2A à chaque employé mis en chômage temporaire.

Effectuez une déclaration électronique (DRS scénario 2) si l'employé doit introduire une demande d'allocations.

Communiquer mensuellement à l'ONEM le 1^{er} jour de chômage effectif.

Déclarer mensuellement les heures de chômage temporaire (DRS scenario 5).

Compléter le livre de validation papier ou électronique.

4. Le rappel

L'employé peut être rappelé à tout moment. Si le rappel concerne une semaine calendrier complète, il est alors recommandé que vous arrêtiez préalablement la communication par voie électronique afin que le crédit à concurrence duquel le chômage est possible ne continue pas à s'épuiser.

5. Allocation de chômage temporaire

65% du salaire moyen plafonnée à 3.199,26 euros.

L'employeur doit payer, pour chaque jour durant lequel l'employé est mis en chômage temporaire pour causes économiques, un montant supplémentaire de 7,00 EUR qui s'ajoute à l'allocation de chômage.

6. Liens utiles

- <https://www.onem.be/fr/documentation/feuille-info/e54#forms>
- <https://www.onem.be/fr/documentation/feuille-info/e55#forms>

² Remplissez [ici](#) le code postal du lieu d'établissement de votre entreprise afin de connaître votre bureau d'ONEM compétent.

³ Le jour de la notification et le premier jour de chômage prévu ne sont pas compris dans ce délai..